

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2007**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes ASSELINE, BOTHUA, DURAND, FERRY, HAMEL/BRUN,
LAVENAC, LE BORGNE, LEROY/THOMAS, THIBERGE, VAUCLAIR.
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, CARTERON, DAUNOU,
LAPIERRE, LE BLASTIER, LECONTE, LEMARIÉ, MARGUERIE,
OZENNE, RICHET, SACRÉ

Absents : Mme VACCARO (*pouvoir à Mme FERRY*)
Mme LAMORT (*pourvoira Mme LAVENAC*)

Secrétaire : Mme THIBERGE

La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui après avoir fait part des absences et des pouvoirs, aborde l'ordre du jour.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 08/01/2007

Jean LEMARIÉ observe que ce document ne fait pas apparaître la discussion intervenue à cette réunion du 8 janvier sur le transfert des aides ménagères à l'ADMR estimant qu'un procès-verbal a vocation à relater l'ensemble des débats, certes avec une nécessité de synthèse, mais sans occultation des sujets abordés.

Pierre ESTRADE rappelle que cette discussion qui a eu lieu ce 8 janvier portait sur une conversation intervenue fin décembre entre deux Élus (*Christiane HAMEL/BRUN et Daniel SACRÉ*) absents ce jour-là. Considérant qu'on ne peut faire parler les absents -surtout dans un document officiel - il a considéré qu'il n'y avait pas à la consigner dans ce procès-verbal du 8 janvier. Cependant, ces deux personnes étant présentes ce soir, le dialogue pourra avoir lieu.

Jean LEMARIÉ ne retient pas cette explication arguant qu'un procès-verbal de réunion, en vertu d'une règle déontologique correcte, doit retracer tous les débats.

Christiane HAMEL/BRUN corrobore les propos tenus en son absence par Jean LEMARIÉ le 8 janvier. Ce à quoi le Maire répond qu'il ne voit pas comment quelqu'un qui n'était pas présent à cette réunion peut faire des remarques sur le compte-rendu de cette même réunion, et que, pour l'instant, il s'agit d'abord d'approuver le procès-verbal de la réunion du 8 janvier. Déclarant alors ne pas pouvoir supporter l'intolérance du Maire qui censure certains débats, elle quitte la séance suivie de Jean LEMARIÉ.

Le procès-verbal de la réunion du 8 janvier est alors adopté **par 21 voix pour et 4 voix contre** (*celles de Marcel ALLAIN, Alain CAMPBELL, Alain LAPIERRE et Sylvie LEROYTHOMAS*).

II - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2007

Le Maire développe les points essentiels de sa note à ce sujet adressée aux conseillers municipaux à l'appui de la convocation à la présente réunion et dont les axes essentiels reposent sur :

- > la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- > la volonté de dégager un excédent de fonctionnement,
- > la volonté de contenir la pression fiscale,
- > la volonté d'une forte politique d'investissements qui pourrait être de l'ordre d'au moins 600 000 €,
- > la volonté de contenir, voire diminuer, l'endettement.

Il ouvre ensuite le débat.

A ce moment, Jean LEMARIÉ revient dans la salle et demande une suspension de séance de 5 mn afin que les Élus de l'opposition puissent se concerter sur l'opportunité de quitter la séance en raison de l'incident survenu avec Christiane HAMEL/BRUN.

Une suspension de séance a lieu de 21 h à 21 h 03.

A la reprise de séance, Jean LEMARIÉ déclare que, devant l'attitude de « mauvaise foi du Maire qui frôle la malhonnêteté », les Élus de l'opposition quittent la séance.

Après le départ de ces 5 conseillers municipaux, **le débat d'orientation budgétaire** reprend.

Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué, a étudié avec attention la note du Maire et se déclare satisfaite de la continuité harmonieuse de la politique financière menée depuis le début de ce mandat grâce à des budgets bien maîtrisés. Elle apprécie particulièrement l'intention annoncée de débiter une première tranche de rénovation du centre socioculturel en 2007 et de continuer le programme effacement des réseaux. Les projets annoncés par le Maire, et qui seront proposés lors du vote du budget 2007, font honneur à l'équipe municipale et elle manifeste sa fierté d'y adhérer.

Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint, note que 2007 verra la 5^{ème} et dernière tranche de rénovation de l'école élémentaire et la première de la rénovation du centre

socioculturel et estime très encourageant la persévérance dans la voie tracée au départ de la présente mandature.

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint, souligne le programme pluriannuel d'effacement des réseaux débuté l'an dernier et l'investissement, prioritaire à son sens, qui consiste à renforcer le dispositif de lutte contre l'incendie rue du Bas Manoir à proximité du centre équestre.

A la demande de Jean CARTERON qui s'interroge sur l'endettement de la commune à raison de 850 €/habitant, Pierre ESTRADÉ indique que, pour une commune de notre strate, nous nous situons dans une moyenne plutôt basse. Il est de l'ordre d'environ 6,5 M€ dont 55 % d'emprunts à taux fixes et 45 % à taux variables.

Dominique FERRY, Premier Maire-Adjoint, remarque avec satisfaction, qu'en dépit des investissements déjà réalisés et de ceux qui le seront en 2007, de 1000 €/habitant note endettement descend à 850 €/habitant.

Daniel SACRÉ, Maire-Adjoint, constate qu'un excédent de fonctionnement annoncé pour 2006 nous permettra de dégager 300 K€ d'autofinancement, ce qui n'est pas négligeable.

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint, manifeste son adhésion sur les orientations budgétaires présentées par le Maire même si le programme des investissements retenu par la Commission des Travaux est supérieur à l'enveloppe budgétaire de 600 K€ envisagée à ce stade de la préparation du budget 2007. Pierre ESTRADÉ souligne à ce propos que les 600 K€ n'englobe pas les gros travaux prévus en 2006 qui ont démarré récemment par suite d'appel d'offres infructueux.

Jean-Noël MARGUERIE, Conseiller Municipal Délégué, se déclare satisfait des investissements envisagés sur les équipements sportifs.

Philippe BRIARD, Maire-Adjoint, qui a connu la commune avec peu d'équipements, mesure le chemin parcouru qui a vu la réalisation de tous les équipements sportifs et culturels tels que le gymnase, le terrain de sports, le site de la Baronnie... Il n'oublie pas cependant qu'il reste encore des efforts à fournir comme, par exemple, l'installation d'un second et dernier système de déshumidification de la halle de sports et la construction d'une salle des fêtes à prévoir à moyen terme.

Pierre ESTRADÉ, Maire, indique que le radiant installé pour assécher la moitié de la surface de la halle de sports a donné des résultats plus importants que prévu puisque près de 80 % de la salle se trouve assainie. Bien sûr, il faudra en installer un second pour un résultat à 100 % . Cependant, pour 2007, le choix (*plus urgent*) de la rénovation d'un court de tennis extérieur sera proposé dans le cadre du vote du budget. Quant à une salle des fêtes pour compléter celles de la Grange, du Manoir, du centre socioculturel qui constituent des équipements non négligeables pour une commune de notre taille, il y a déjà pensé. Se pose seulement la question de son emplacement sachant qu'il ne serait pas sérieux de l'installer à proximité d'une zone habitée compte-tenu des « soucis » susceptibles d'être engendrés tant au niveau sonore qu'au niveau de la circulation et du stationnement. Une telle structure ne peut se concevoir que dans le cadre de l'aménagement des terrains devenus constructibles au nord de la commune. D'ailleurs cet élément de réflexion a été pris en compte dans les études préalables à la création d'une ZAC diligentées par Caen la Mer.

Pour clore ce chapitre, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2007.

III- TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU DANS LA COMMUNAUTE RURALE DE OUONCK, DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des démarches entreprises par le Comité de Jumelage près de l'Union Européenne dans le cadre du programme « Facilité pour l'Eau » pour obtenir des subventions destinées à financer la 2^{ème} et dernière tranche du programme d'adduction d'eau dans notre commune jumelle du Sénégal. Malheureusement, BRUXELLES n'a pas retenu ces dossiers.

C'est pourquoi, considérant que la situation des populations Nord de la Communauté Rurale ne permet pas de différer davantage la réalisation de cette dernière tranche de travaux et comme elle l'a déjà fait, la commune est sollicitée pour demander et encaisser près d'organismes locaux des subventions que, seule, une collectivité territoriale peut obtenir.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil :

- > décide que la commune prendra la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et qu'elle la délèguera au Comité de Jumelage,
- > autorise le Maire à demander toutes les subventions possibles près des organismes susceptibles d'en accorder pour un tel programme, notamment près de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Régional,
- > se prononce sur le principe d'ouvrir une ligne de crédit de l'ordre de 50 K€ destinée à verser au Comité de Jumelage les sommes nécessaires pour payer les entreprises avant que les subventions ne soient versées. Les frais financiers en découlant seront pris en charge par la commune qui, de cette façon, apportera également sa contribution à cette dernière tranche de travaux.

Il souligne que la commune de FLEURY SUR ORNE apporte également son soutien financier à l'opération et Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Environnement, précise que le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Louvigny apporte sa contribution depuis de nombreuses années à ce genre de projet et que le Syndicat de Production d'Eau de la Région de Caen envisage d'en faire autant.

IV - DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT 2007

Après avoir rappelé que nous devons fournir à la Préfecture nos dossiers en matière de DGE avant le vote du budget, Pierre ESTRADÉ propose de les établir sur la base de travaux de grosses réparations aux écoles :

- > l'un pour la dernière tranche de remplacement des menuiseries extérieures à l'école élémentaire pour un montant HT estimé à 67 000 €,
- > l'autre pour divers autres travaux tant aux écoles qu'au restaurant scolaire pour un coût HT estimé à 56 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter la DGE 2007 sur la base de ces 2 dossiers.

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Dominique FERRY, Premier Maire-Adjoint chargé de la Communication, porte à la connaissance de l'assemblée municipale que, depuis le 1^{er} février, la charte graphique de notre site Internet, en place depuis 2004, a été modifiée sachant que nous retrouvons exactement les mêmes rubriques et que le nom du site « brettevillesurodon.fr » est inchangé. Nous enregistrons en moyenne 78 visites/jours et totalisons plus de 43 000 visiteurs.

Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué, Présidente d'AGACSBO, fait part d'un projet d'accueil des préadolescents (11/14 ans) visant à créer un lien avec les activités et le fonctionnement du local jeunes dès lors qu'ils ne sont plus en âge de fréquenter le centre aéré. Les enfants seront accueillis par une permanente du local dans un lieu qui leur sera spécifique et des activités propres à ce public seront mises en place. Elles pourront émaner de leur propre initiative ou être impulsées par l'animatrice. Il s'agit d'un véritable projet éducatif global nécessitant l'adhésion des parents pour mener les préadolescents progressivement du centre aéré vers le local jeunes. C'est pourquoi, les familles sont invitées à une réunion d'information le 9 février prochain en vue d'une mise en place du projet pour les vacances de février.

Pierre ESTRADÉ, Maire, informe que :

- > la Commission Consultative pour l'Environnement de l'Aérodrome de Caen Carpiquet se réunira le 14 février à la Préfecture,
- > nous procédons actuellement à une campagne d'abattage d'arbres malades ou susceptibles de créer un accident par suite d'un enracinement déficient (*notamment avenue de Glattbach*). Bien entendu, de nouvelles plantations adaptées à l'environnement sont prévues,
- > les cérémonies du 20^{ème} anniversaire de notre jumelage avec GLATTBACH se dérouleront en Allemagne du 28 avril au 1^{er} mai inclus. La commune sera représentée par les Conseillers Municipaux adhérant au Comité mais il reste encore quelques places dans le car pour emmener des Conseillers non adhérents,
- > suite à un test concluant du renforcement de l'éclairage public route de Bretagne (*entre la boulangerie Tourmerie et le bar « le Normandy »*), le projet de budget 2007 comportera la dépense correspondant à la propagation du système sur la portion mal éclairée de cette voie.

LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- > la réunion de la Commission des Travaux du 23/01 dont le rapport figure dans les dossiers remis ce soir,
- > la réunion de la Commission des Affaires Scolaires programmée au 08/02, > les stages multisports des vacances de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.